

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 76 (1978)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: SGP Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie = SSP société suisse de photogrammétrie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SGP SSP

Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie
Société suisse de photogrammétrie

50 Jahre Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie

Die Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie feiert im Herbst 1978 ihr fünfzigjähriges Bestehen. Zu diesem Jubiläum plant der Vorstand, die Herbstversammlung in einem festlichen und etwas erweiterten

Rahmen Freitag, 22. September, nachmittags und Samstag, 23. September 1978, in Luzern durchzuführen. Vorgesehen sind eine Festversammlung und ein Bankett mit Abendunterhaltung für Freitag sowie ein gemeinsamer Ausflug in die Umgebung von Luzern am Samstag. Photogrammeter und zugewandte Orte sind gebeten, sich diesen Termin vorzumerken!

Ch. E.

SIA|FKV SIA|GRG

Fachgruppe der Kultur- und Vermessungsingenieure
Groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs-géomètres

Une nouvelle jeunesse

Le 15 septembre 1961 se créait le nouveau groupe spécialisé des ingénieurs ruraux et des ingénieurs-géomètres SIA et la société suisse des ingénieurs ruraux, fondée en 1933, décidait sa dissolution et son intégration à la SIA. En 1957, constatant que ce groupement ne faisait que vivoter, que seuls les fonctionnaires, mis à part quelques ingénieurs privés, participaient aux assemblées et manifestations, plusieurs membres proposèrent de donner une nouvelle impulsion à la société et surtout d'attirer les jeunes collègues.

Le principe de la création du groupe spécialisé SIA fut décidé en 1959. Dans son rapport présidentiel de 1960, M. Strelbel énumérait comme suit les problèmes posés:

Ausbildung und Berufsnachwuchs
Weiterbildung der Mitglieder durch Kurse und Exkursionen
Behebung der fachlichen Publikationen.

En 1963, le groupe comptait 114 membres pour atteindre 255 en 1977. Il est surtout réjouissant de constater que les demandes d'adhésion proviennent surtout des jeunes ingénieurs.

Après ce petit préambule historique, il est, je crois utile de préciser la notion de génie rural.

Si le terme de génie civil est très connu, le bétouin perçoit très mal la notion cachée sous l'expression «génie rural». De manière générale, le génie rural se préoccupe de l'aménagement de l'espace rural, principalement où l'agriculture est l'activité économique principale. L'ingénieur rural résout les problèmes techniques et économiques posés par l'équipement de l'agriculture et de l'espace rural, la sauvegarde et l'amélioration de la vie rurale. Il assume la planification.

Dans la conception helvétique, le génie rural recouvre l'aménagement de la propriété foncière, la réalisation du remaniement parcellaire, cette opération débordant d'ailleurs sur les zones en voie d'urbanisation, l'aménagement agricole des eaux notamment par l'assainissement et l'irrigation, la conservation des sols, l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées.

S'agissant de l'aménagement de l'espace rural, le génie rural collabore avec les spécialistes de l'aménagement du territoire. Enfin, le secours du juriste est souvent nécessaire pour les problèmes touchant à la propriété foncière.

Si pendant ces trente ou quarante dernières années, le génie rural s'intéressait presque exclusivement au domaine agricole, ses champs d'activité tendent à se modifier actuellement du fait de l'interpénétration des zones urbaines et rurales. L'aménagement des zones urbaines implique l'intervention de l'ingénieur du génie rural, notamment en raison de ses compétences en matière cadastrale et de remaniement parcellaire de terrains à bâtir. Il n'en reste pas moins que la raréfaction des sols cultivables imposera encore longtemps la nécessité d'assurer le meilleur rendement, par des améliorations foncières appropriées aux surfaces réservées à l'agriculture. Cela implique le concours permanent de l'ingénieur du génie rural.

De part sa formation très générale, ses études, l'ingénieur du génie rural sera mêlé d'une façon ou d'une autre à l'aménagement du territoire, car il a appris à organiser l'espace rural; par le remaniement parcellaire, il sera amené à apprécier la valeur des terres agricoles ou à bâtir; il devrait, plus précisément, il doit collaborer pour l'établissement des plans d'affectation, prélèvements de plus-values et compensations.

A ce sujet, jaimerais signaler l'étude faite par une commission de notre groupe spécialisé. Ce document pose les conditions que tout «aménagiste» devrait remplir pour obtenir les qualifications nécessaires au mandat d'études de plan d'aménagement. Ce rapport a été approuvé par le comité central de la SIA, mais malheureusement parce que mal connu, «méprisé» ou «interdisant» une chasse gardée, il n'obtient pas l'écho souhaité.

Dans le secteur des activités, en particulier, signalons les voyages à l'étranger qui ont lieu chaque deux ans environ; chaque fois, des problèmes particuliers ont été examinés. Citons entr'autre le Maroc, Bas-Rhône - Langue-doc, Autriche, Danemark, Italie du sud, Tirol du sud.